

Acceptabilité des nouvelles infrastructures de transition énergétique : transition subie, transition choisie ?

Déclaration du groupe Associations

Depuis des années déjà les associations travaillent et réfléchissent à la problématique de l'acceptabilité de la transition énergétique. Responsables d'établissements médico-sociaux, animateur de lieux d'accueil d'enfants ou d'adolescents, les gestionnaires de ces lieux publics ont engagé depuis longtemps des réflexions sur leurs parcs de chauffage, leur consommation électrique ou leur protection thermique. C'est donc fort de cette expérience que le groupe des associations a soutenu les dialogues intenses qui ont été menés avec un militantisme très rafraîchissant des deux co-rapporteurs Mme Claire Bordenave et M. Nicolas Richard.

Oui, il faut sans l'ombre d'un doute viser à remplacer les combustibles fossiles, dont la production importée est invisible en France, par des énergies décarbonées implantées dans notre espace national.

Oui, il faudra expliquer jusqu'à notre dernier souffle la compréhension des enjeux de la transition énergétique et des trajectoires qui en découlent.

Si ces deux items ne sont pas réunis, nous pouvons être sûrs que le moindre projet éolien qui verra le jour dans une commune sera voué à l'incompréhension de la population locale et à l'échec de son acceptabilité.

Jean-Pascal Thomasset, le porte-parole du groupe des associations à l'occasion de ce discours, a ainsi pris l'exemple de la ville de Nantua, dont il assure l'administration légale avec 25 autres élus. En complément de sa casquette de responsable associatif, il s'est donc aussi exprimé en tant qu'élu de la République, afin d'illustrer le discours de notre groupe.

L'architecture et l'urbanisme de la ville de Nantua dépendent d'une abbaye du XII^e siècle qui a fait classer cette commune du département de l'Ain en zone patrimoniale remarquable. La présence d'un lac situé en espace naturel dans cette même commune donne à la DREAL comme à l'Architecte des bâtiments de France (ABF) un total pouvoir de décision suzeraine sur la moindre modification environnementale ou urbanistique. Le particulier qui voudra changer les tuiles de sa maison et qui ne rentrera pas dans le code couleur indiqué par l'ABF (gris anthracite), verra son dossier rejeté, désavoué et son éventuel budget d'investissement multiplié parfois par deux ou trois. Parallèlement dans cette même ville depuis trois ans, fleurissent dans les montagnes des parcs éoliens qui arrivent de nulle part sans que la concertation publique, de la population, des élus, des collectivités, n'ait dépassé le stade de l'enquête. Comment concilier alors l'acceptabilité de ces projets environnementaux éoliens qui font

malheureusement constater le fossé d'incompréhension entre les deux années de procédure administrative pour changer une tuile et un parc éolien qui arrive en catimini de tous.

Oui, il faut donc favoriser le développement des concertations territoriales Climat-Énergie. Oui, pour construire l'acceptation, il faut systématiser la concertation pour tout projet. Oui, il faut garantir une représentation équitable de tous les publics. Oui, la création d'un espace de médiation pour l'éolien doit être inscrit dans la loi pour permettre à tout particulier de trouver un espace de dialogue et de compréhension.

Oui, il faut que les retombées fiscales de ces implantations éoliennes bénéficient à toutes les communes et à tous les particuliers qui sont impactés par ces installations.

A l'heure de la guerre en Ukraine et de la crise économique qui va traverser le monde. Le prix du gaz, pour les collectivités ou les particuliers qui n'auront pas signé de pacte de stabilité des prix avec GDF, va être multiplié par cinq. Une commune qui finance en fonctionnement pour ses locaux une facture de 100 000 € annuelle, pourrait sortir dans quelques mois la même facture sur une hauteur de 500 000 €.

A l'heure des budgets primitifs pour ces mêmes communes, les plans pluriannuels d'investissements sont tous en train d'être revus, soit à la baisse, soit en réfléchissant à une organisation différente, notamment dans les modes de chauffage. De l'acceptabilité nous sommes en train de passer, en l'espace de quelques jours, à un mode de responsabilité de tous les décideurs sur ces modifications liées aux nouvelles infrastructures environnementales. Il faut donc nous élever dans ce débat, à l'image de cette très belle citation de Sénèque, « qui s'élève converge ».

C'est pour cette raison que le groupe des associations a voté en faveur de cet avis.